



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A UN EQUIPEMENT COLLECTIF –
FAMILIAL OU PARENTAL D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS**

Entre :

La Commune de ROUEN

représenté(e) par son Maire, Valérie FOURNEYRON

dont le siège est situé DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE PLACE DU GENERAL DE GAULLE
76000 ROUEN

agissant en vertu de la délibération du
ci-après désigné « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,

représentée par son directeur, Monsieur André REY

dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'équipement d'accueil petite enfance de moins de 4 ans « **structure à préciser** » sis à ROUEN est arrivée à échéance au 31 décembre 2008.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à Rouen

Le

en 3 exemplaires

Pour la Commune de ROUEN

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

Valérie FOURNEYRON
Madame le Maire

André REY
Directeur.